



**Bureau de Paris**  
16 rue de Monceau

75008 Paris

T : +33 (0)1 47 27 70 43

[www.bakertilly.fr](http://www.bakertilly.fr)

## **ASSOCIATION INTER AIDE**

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901  
Siège social : 44 Rue de la Paroisse  
78000 Versailles

SIREN : 319 060 372

---

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2024

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.  
Siège social : 4 rue Papiou de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



---

## **ASSOCIATION INTER AIDE**

Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
Siège social : 44 Rue de la Paroisse  
78000 Versailles  
SIREN : 319 060 372

---

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Assemblée Générale de l'Association INTER AIDE,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association INTER AIDE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris le 22 mai 2025

Le Commissaire aux Comptes  
Baker Tilly STREGO



Réda MEKOUAR

**BILAN ACTIF au 31 Décembre 2024**

ACTIF	Exercice 2024			Exercice 2023
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Logiciels	14 015,95	5 681,32	8 334,63	4 606,03
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Matériel de bureau	24 273,02	23 270,03	1 002,99	1 486,03
<b>Immobilisations financières</b>				313 329,11
Titres immobilisés	305 000,00		305 000,00	305 000,00
Prêt au personnel				
Dépôt de garantie	8 329,11		8 329,11	8 329,11
<b>Total I</b>	<b>351 618,08</b>	<b>28 951,35</b>	<b>322 666,73</b>	<b>319 421,17</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances sur Engagements	13 931 414,27		13 931 414,27	1 320 358,63
Produits à recevoir	729 837,36		729 837,36	135 789,80
Autres	183 206,48		183 206,48	
Instruments de trésorerie	3 612 320,42		3 612 320,42	2 827 038,91
Disponibilités	889 096,05		889 096,05	1 079 685,96
Charges constatées d'avance	108 241,64		108 241,64	36 237,80
<b>Total II</b>	<b>19 454 116,22</b>		<b>19 454 116,22</b>	<b>5 399 111,10</b>
Ecarts de conversion Actif			0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>19 805 734,30</b>	<b>28 951,35</b>	<b>19 776 782,95</b>	<b>5 718 532,27</b>

**BILAN PASSIF au 31 Décembre 2024**

<b>PASSIF</b>	<b>Exercice 2024</b>	<b>Exercice 2023</b>
<b><i>FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS</i></b>		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
Réserves		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	1 190 616,53	1 159 251,53
Excédent ou déficit de l'exercice	80 243,47	31 365,00
<b>Situation nette (sous total)</b>	<b>1 270 860,00</b>	<b>1 190 616,53</b>
<b>Total I</b>	<b>1 270 860,00</b>	<b>1 190 616,53</b>
<b><i>FONDS REPORTEES ET DEDIES</i></b>		
Fonds dédiés	5 722 482,56	4 251 185,70
<b>Total II</b>	<b>5 722 482,56</b>	<b>4 251 185,70</b>
<b><i>PROVISIONS</i></b>		
Provisions pour risques de change	40 758,00	53 356,00
<b>Total III</b>	<b>40 758,00</b>	<b>53 356,00</b>
<b><i>DETTES</i></b>		
Dettes fiscales et sociales	130 292,81	127 959,50
Autres dettes	192 857,92	95 414,54
Produits constatés d'avance	12 419 531,66	
<b>Total IV</b>	<b>12 742 682,39</b>	<b>223 374,04</b>
Ecart de conversion Passif (V)		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>19 776 782,95</b>	<b>5 718 532,27</b>

**COMPTE de RESULTAT au 31 Décembre 2024**

	Imputé aux programmes	Hors programmes	Exercice 2024	Exercice 2023
<b>PRODUITS d'EXPLOITATION</b>				
Cotisations		105,00	105,00	90,00
Concours publics	7 528 688,11		7 528 688,11	7 086 492,35
Dons manuels	303 393,10		303 393,10	270 773,88
Legs ou donations	0,00		0,00	0,00
Contributions financières	4 255 956,55		4 255 956,55	3 365 772,12
Utilisation des fonds dédiés	4 251 185,70		4 251 185,70	2 561 869,34
Autres produits			0,00	0,00
Reprise sur provisions	12 598,00		12 598,00	
Total I	<b>16 351 821,46</b>	<b>105,00</b>	<b>16 351 926,46</b>	<b>13 284 997,69</b>
<b>CHARGES d'EXPLOITATION</b>				
Achats	12 454,83		12 454,83	16 349,32
Autres charges externes	257 850,95		257 850,95	248 376,29
Aides financières	8 497 657,52		8 497 657,52	7 165 982,84
Impôts, taxes et versements assimilés	67 113,35		67 113,35	65 319,30
Salaires et traitements	1 420 585,78		1 420 585,78	1 557 919,91
Charges sociales	488 748,76		488 748,76	327 453,56
Dotations aux amortissements et aux provisions	2 022,44		2 022,44	704,47
Report en fonds dédiés	5 722 482,56		5 722 482,56	4 251 185,70
Autres charges	590 521,27		590 521,27	370 197,18
Total II	<b>17 059 437,46</b>	<b>0,00</b>	<b>17 059 437,46</b>	<b>14 003 488,57</b>
<b>1. Résultat d'Exploitation (I - II)</b>	<b>-707 616,00</b>	<b>105,00</b>	<b>-707 511,00</b>	<b>-718 490,88</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Autres produits financiers	707 616,00	87 440,47	795 056,47	750 569,40
Reprise sur provisions financière			0,00	807,62
Total III	<b>707 616,00</b>	<b>87 440,47</b>	<b>795 056,47</b>	<b>751 377,02</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>				
Dotations aux provisions		0,00		
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change			0,00	72,14
Total IV	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>72,14</b>
<b>2. Résultat financier (III - IV)</b>	<b>707 616,00</b>	<b>87 440,47</b>	<b>795 056,47</b>	<b>751 304,88</b>
<b>3. Résultat courant (I - II + III - IV)</b>	<b>0,00</b>	<b>87 545,47</b>	<b>87 545,47</b>	<b>32 814,00</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>				
Sur cession d'éléments d'actif			0,00	0,00
Total V	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>				
Valeur comptable des actifs reçus par legs ou donations			0,00	0,00
Total VI	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Résultat exceptionnel (V - VI)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Impôt sur les sociétés		7 302,00	7 302,00	1 449,00
<b>EXCEDENT</b>	<b>0,00</b>	<b>80 243,47</b>	<b>80 243,47</b>	<b>31 365,00</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES en NATURE sur le TERRAIN</b>				
Dons en nature	48 500,84		48 500,84	0,00
Prestations en nature	231 672,71		231 672,71	244 798,05
Bénévolat	556 400,61		556 400,61	732 791,40
Total	<b>836 574,16</b>		<b>836 574,16</b>	<b>977 589,45</b>
<b>CHARGES des CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES en NATURE sur le TERRAIN</b>				
Mises à disposition gratuite de biens	48 500,84		48 500,84	0,00
Prestations en nature	231 672,71		231 672,71	244 798,05
Personnel bénévole	556 400,61		556 400,61	732 791,40
Total	<b>836 574,16</b>		<b>836 574,16</b>	<b>977 589,45</b>

## ASSOCIATION INTER AIDE

### ANNEXE DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

#### I – PREAMBULE : Présentation de l'association et de ses missions

##### 1.1 – Objet social

L'association Inter Aide, association loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901, déclarée le 24 Avril 1980 a pour objet d'aider des familles particulièrement défavorisées à améliorer leurs conditions de vie, leur état de santé et leur niveau de formation, dans le respect de la Charte annexée à ses statuts. Elle a notamment pour objet de concevoir, de lancer et de suivre des programmes concrets de développement dans certaines régions de pays en développement.

##### 1.2 – Nature et périmètre des activités

L'association intervient dans 7 pays : Ethiopie, Guinée, Haïti, Madagascar, Malawi, Mozambique et Sierra Léone dans les domaines d'activités suivants : l'accès à l'eau et à l'assainissement, l'agriculture, la santé et l'éducation.

Dans le respect des lois et de la doctrine fiscale, Inter Aide organise et contrôle à partir de la France, des actions à caractère humanitaire à l'étranger. Elle finance directement, ou en lien avec des partenaires locaux liés par convention, les actions entreprises et est en mesure de justifier de manière détaillée, les dépenses engagées dans les pays d'intervention. Compte tenu des financements de bailleurs publics, les dépenses des actions menées font régulièrement l'objet d'audits spécifiques.

##### 1.3 – Description des moyens mis en œuvre

Pour mener à bien ses programmes, l'association a un effectif salarié de 41 personnes : 32 personnes au siège et 9 expatriés auxquels s'ajoutent 24 expatriés sous statut VSI et 2 expatriées en service civique qui interviennent tous dans les missions sur le terrain.

Inter Aide bénéficie de subventions de la part de partenaires institutionnels (AFD, GIZ...), de collectivités territoriales (Agences de l'Eau, municipalités ...) ; de contributions financières et de mécénat de la part de fondations d'entreprise et familiale, de fonds de dotations ; de dons de donateurs privés et des cotisations de ses membres. L'association ne fait pas de campagne d'appel public à la générosité ; les fonds sont sollicités grâce aux contacts et aux amis de l'association et de ses membres.

Inter Aide est administrée par un directoire d'1 personne et un conseil de surveillance de 7 personnes.

##### 1.4 – Présentation du compte de "résultat" sous une forme adaptée à l'activité de l'association

Afin de respecter le Règlement ANC 2018-06, le compte de résultat conforme à ce nouveau Règlement est présenté à la suite du bilan. Il était, au cours des exercices soumis au Règlement 99-02, mis en fin d'annexe. Une présentation du compte de résultat plus représentative de l'activité figure au § 4.2.5 de l'annexe. Cette présentation du compte de "résultat" a toujours été considérée par la gouvernance de l'association comme plus adaptée à l'activité de l'association, et plus représentative de sa mission. Elle permet de rendre plus lisible les flux de l'exercice, et distingue notamment les opérations affectées aux programmes de celles qui le sont indirectement.

Cette présentation du compte de "résultat" fait apparaître les flux générés par l'activité de l'association sur l'année, en y reprenant les données des comptes de programmes.

Ce compte comprend donc en haut de tableau le titre « **Ressources affectées aux programmes** », puis le titre « **Charges affectées aux programmes** », qui donnent un « **Solde Activité Programmes** » dont le résultat est à zéro, puisque les ressources reçues sont toutes affectées à la mission de l'association. Les ressources et charges hors programmes sont les produits financiers et les charges financières donnant un solde financier qui constitue l'excédent de gestion (résultat de l'exercice), historiquement réservé à l'augmentation des fonds propres.

- Le titre « **Ressources Affectées aux Programmes** » comprend les financements et produits financiers dédiés aux programmes et reçus sur l'exercice, augmentés de ceux à recevoir pour couvrir des charges de l'exercice, diminués de ceux reçus pour couvrir des charges de l'exercice précédent et de ceux qui n'ont pas encore été utilisés sur les programmes, et augmenté du solde de financements non utilisés sur l'exercice précédent.

- Le titre « **Charges Affectées aux Programmes** <sup>[1]</sup> » comprend toutes les charges imputées aux programmes, réparties en deux sous-titres : d'une part le total des charges directement imputées aux programmes y compris les salaires, indemnités, charges et voyages des responsables de programmes basés sur le terrain, et d'autre part les charges de fonctionnement affectées aux programmes. »

## II – Faits caractéristiques d'importance significative de l'exercice et postérieurs à la clôture

### 1. 2.1 – Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice 2024 est caractérisé par les faits d'importance significative suivants :

**Sur le terrain**, une dynamique toujours très forte :

- En santé, l'arrivée d'une nouvelle Cheffe de Secteur (CdS) va permettre de libérer du temps à l'actuelle CdS sur la capitalisation des actions les plus pertinentes. Dans la majorité des pays d'actions, on soulignera une baisse forte des taux de mortalité infanto-juvénile nous engageant à des réflexions sur nos approches sur certaines zones. La mise en place effective d'une évaluation continue des actions Santé va permettre de dédier plus de temps et de ressources à ces réflexions.
- En Eau, Hygiène, Assainissement, la maintenance des ouvrages est devenue le cœur des actions avec une expertise de plus en plus fine, sur des territoires vastes. Inter Aide devient progressivement la référence sur cette thématique en zone rurale où peu d'acteurs d'envergure s'impliquent. Les modèles développés sont relativement efficaces mais il est aujourd'hui de plus en plus évident qu'ils nécessiteront un appui externe, même minime, sur des durées longues, les Etats et les usagers étant très faiblement solvables.
- En Agro, les projets de mise à l'échelle au Malawi et en Ethiopie (où est aussi inclus aussi une forte composante EHA) prennent de l'ampleur avec des collaborations très fortes avec les Gouvernements. C'est pour Inter Aide une nouvelle façon de travailler qui fait tout à fait sens dans certains contextes, sans remettre en cause nos modes d'intervention plus classiques.
- En Scolaire (Haïti), une évaluation externe questionnant nos indicateurs a confirmé leur bonne qualité et tout l'intérêt de mesurer les progrès des apprentissages des élèves, ce qui est très rarement fait (encore moins dans le contexte difficile d'Haïti)

---

<sup>[1]</sup> Il est important de faire remarquer que le compte de "résultat" n'inclut pas les dépenses effectuées sur financements locaux ou recettes locales des programmes. Ces dépenses, contrôlées par nos équipes directement sur le terrain, reflètent bien cependant une partie des activités de notre association. De ce fait, il en est tenu compte dans le calcul final des pourcentages de dépenses terrain et de frais de structure (voir note (B) du compte de "résultat").

**Sur le financement des actions**, l'année aura alterné entre succès et quelques nouvelles moins bonnes.

- La baisse « soudaine » de l'aide publique au développement nous a conduits à devoir choisir, un choix cornélien, entre deux projets pré-acceptés par l'AFD conduisant au non-renouvellement de la phase 2 du financement des projets scolaires. Les conséquences sont relativement fortes pour les projets avec la non-ouverture d'une nouvelle zone et le report de certaines constructions d'écoles.
- L'arrivée de nouveaux partenaires financiers (Jersey Overseas Aid, des fondations d'entreprises comme Sanofi) ou l'augmentation de l'appui de certains (EKFS, Linsi...)
- De plus en plus de financements multi-pays et/ou multi-actions, jusqu'ici uniquement avec l'Agence Française de développement, permettant une certaine souplesse de financement.
- Nous faisons également face à des exigences croissantes de la part de certains partenaires financiers. Nos équipes s'adaptent avec professionnalisme, mais certaines demandes — notamment sur les aspects de criblage — peuvent parfois sembler déconnectées des réalités de terrain. Cela illustre le besoin d'un dialogue renforcé pour mieux aligner les attentes avec les contextes d'intervention.

**Au niveau des ressources humaines**, quelques déconvenues sur des postes « finance » au siège avec des personnes qui ne sont pas restées ou que nous n'avons pas souhaité garder (« erreurs » de casting), mais une équipe toujours très solide et engagée (CDS, RAF, plateforme) qui défend avec vigueur les valeurs de la Charte Inter Aide.

## 2.2 – Événements postérieurs à la clôture

- Néant

## III – Dispositions générales : cadre légal de référence et principes et méthodes comptables

### 3.1 – Principes généraux

Les comptes de l'exercice sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations et aux autres dispositions du règlement 2014-03 relatif au plan comptable général.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'association déroge aux principes comptables sur la comptabilisation des subventions tel qu'expliqué aux § 3.3.11 et 5.2.

### **3.2 – Changement de méthode comptable**

Conformément aux principes comptables prévus par l'ANC, en 2024 les subventions sont comptabilisées lors de la notification, auparavant elles n'étaient pas comptabilisées lors de la notification d'attribution de la subvention, mais uniquement lors de la réception des fonds. Comme précisé au point 3.3.11, les créances au bilan mettent ainsi en avant cet engagement de subvention à hauteur de 13 931 414,27 euros.

### **3.3 – Règles générales appliquées aux principaux postes du bilan et du compte de résultat**

#### **3.3.1 - Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont composées de logiciels informatiques comptabilisés à leur coût historique d'acquisition et amortis en linéaire sur 1 an.

#### **3.3.2 - Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles du siège de l'association sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations, selon les méthodes suivantes :

- Matériel de bureau : linéaire sur 3 à 7 ans.
- Agencements et installations : linéaire sur 10 ans.
- Matériel informatique : linéaire sur 3 ans.

L'association n'atteint pas les seuils pour appliquer les nouveaux règlements sur les actifs.

Les matériels achetés pour les programmes sont enregistrés dans la comptabilité des programmes. N'appartenant pas à Inter Aide car restant la propriété des programmes et des partenaires locaux, ils ne doivent pas être considérés comme des actifs de l'association et sont donc passés en charges par les envois de fonds.

#### **3.3.3 - Immobilisations financières**

Elles sont constituées de 20 000 parts sociales du Crédit Coopératif (305 000 €) et du dépôt de garantie sur le loyer des locaux du siège (8 329.11 €).

#### **3.3.4 - Créances et dettes sur programmes**

Les fonds reçus des financeurs sont enregistrés aux comptes 41, par bailleur de fonds.

Les dépenses effectuées par programmes sont imputées aux comptes 40.

Au bilan, figure le solde des fonds reçus des bailleurs de fonds diminués des dépenses effectuées par pays.

La présentation fait apparaître la position comptable des dettes et créances de l'ensemble des programmes, résultant du niveau de dépenses réalisées par rapport aux financements engagés (cf. détail par pays § 4.1.3).

Les montants présentés en créances à l'actif correspondent à :

- Les engagements des bailleurs pour lesquels des fonds restent à recevoir (colonne « subvention engagement signé » du tableau 4.1.3)
- Des produits à recevoir sur lesquels un engagement a été signé début 2025 et qui sont rétroactifs en 2024 et pour lesquels des fonds restent à recevoir (colonne « créance sur programme » du 2<sup>ème</sup> tableau 4.1.3,) (cf. § 4.2.2)

A l'inverse, les montants présentés au passif correspondent à un niveau de dépenses cumulées inférieur aux financements engagés. Ils sont inscrits en fonds dédiés ou en produits constatés d'avance, selon qu'ils ont déjà été reçus ou pas (cf. § 4.1.3 2<sup>ème</sup> tableau de répartition des soldes par pays). (cf. § 3.3.11 et 5.2).

### **3.3.5 - Disponibilités**

Les disponibilités figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées selon la méthode FIFO. Une provision est comptabilisée si la valeur comptable à la date de clôture est inférieure à la valeur d'inventaire qui est égale au cours moyen du dernier mois de l'exercice.

### **3.3.6 - Fonds associatifs**

Ce poste est constitué par :

- l'excédent ou le déficit de l'exercice,
- les différentes lignes de réserves, constituées par le cumul des excédents/déficits de chacun des exercices, sont mouvementées lors de l'affectation approuvée par l'Assemblée Générale.

### **3.3.7 - Fonds reportés et dédiés**

Lorsque les financements institutionnels et dons privés reçus n'ont pu être utilisés en totalité au cours de l'exercice, l'engagement d'emploi pris par l'association envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « Reports en fonds dédiés » et au passif du bilan sous le compte « Fonds reportés et dédiés aux programmes ».

Les dons manuels, legs et donations, non préalablement affectés par les donateurs, reçus au cours de l'exercice sont exclusivement dédiés au financement des programmes. L'affectation à une action précise, ou un programme déterminé, est effectuée en fonction des besoins.

Les sommes inscrites en fonds dédiés sont reprises au compte de "résultat" au cours des exercices suivants, au rythme de la réalisation des engagements, par le crédit du compte Utilisation des fonds dédiés ».

Dans le cas où des ressources ne seraient pas dédiées aux programmes par les bailleurs de fonds privés ou la direction de l'association, elles sont inscrites en « Ressources hors programmes ».

### **3.3.8 – Dettes fiscales & sociales et autres dettes**

Il s'agit des charges dues au 31 décembre et des provisions constituées à la clôture de l'exercice relatives aux factures non reçues des fournisseurs et aux charges de personnel (congrés payés, frais).

### **3.3.9 – Ressources affectées aux programmes**

Les ressources d'exploitation affectées aux programmes sont comptabilisées au fur et à mesure de leur encaissement. L'éventuelle quote-part non utilisée à la clôture de l'exercice donne lieu au constat d'une charge, en "reports en fonds dédiés". Inversement, lorsque les dépenses réalisées sont supérieures aux financements encaissés, une créance est comptabilisée à la clôture de l'exercice en "Financements à recevoir sur dépenses engagées" (cf. § 3.3.11 et 5.2).

### **3.3.10 – Contributions volontaires en nature**

Les contributions volontaires en nature sont valorisées au prix du marché du pays concerné et font l'objet d'une inscription en comptabilité en comptes 8. Le détail de ces contributions figurent au point 5.4.

### **3.3.11 - Subventions**

Conformément aux principes comptables prévus par l'ANC, les subventions sont comptabilisées lors de la notification.

Au 31 décembre, le montant total des fonds restant à recevoir au cours des prochaines années sur les contrats signés avec les bailleurs publics et privés, s'élève à 13 931 414,27 euros.

### **3.3.12 Produits constatés d'avance**

La partie reçue non consommée en 2024 s'élève à 5 722 482,56 euros et est enregistrée en Fonds dédiés au programmes (cfr 3.3.7). La partie engagée pour les exercices postérieur à 2024 et non consommée en 2024, s'élève à 12 419 531,66 euros et est enregistrée en Produits constatés d'avance.

#### IV - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE "RESULTAT"

##### 4.1 – Notes relatives au bilan

##### 4.1.1 - Immobilisations brutes et amortissements

Immobilisations	31/12/2023	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
Incorporelles	8 748	5 268	-	14 016
Corporelles	24 273	-	-	24 273
Financières	313 329	-	-	313 329
<b>TOTAL</b>	<b>346 350</b>	<b>5 268</b>	-	<b>351 618</b>

Amortissements	31/12/2023	Dotations	Reprises	31/12/2024
Incorporelles	4 142	1 539		5 681
Corporelles	22 787	483		23 270
Financières				-
<b>TOTAL</b>	<b>26 929</b>	<b>2 022</b>	-	<b>28 951</b>

<b>Total net</b>	<b>319 421</b>	<b>3 246</b>		<b>322 667</b>
------------------	----------------	--------------	--	----------------

##### 4.1.2 - Echéances des créances et dettes hors programmes

Les créances et dettes hors programmes ont toutes une échéance inférieure à un an à la clôture de l'exercice.

##### 4.1.3 - Créances sur programmes et fonds dédiés aux programmes

Ces postes sont détaillés dans le tableau de la page suivante, deuxième tableau.

**REPARTITION de l'ENSEMBLE des RESSOURCES & CHARGES PROGRAMMES 2024**

	SUBVENTIONS RECUES EN 2024	SUBVENTIONS ENGAGEMENT SIGNE NON ENCORE RECUES	TOTAL SUBVENTIONS	ENVOIS TERRAIN 20 & 30	SALAIRES RESP.PROG. 40	VOYAGES RESP.PROG. 50	MISSIONS SUIVIS 70	SALAIRES C. de S. 80	SALAIRES EUROPE 90-92- 95 & 96	CHARGES Gales EUR. 91-93 & 94	TOTAL DEPENSES	VARIATION 2024	SOLDE 2023	SOLDE 2024
Madagascar Rural	2 317 918,99	1 159 744,24	3 477 663,23	1 401 528,96	173 740,06	27 584,05	27 997,39	76 445,25	150 651,90	18 581,27	1 876 528,88	1 601 134,35	-38 625,89	1 562 508,46
Ethiopie	3 270 057,52	6 782 979,87	10 053 037,39	2 856 655,03	75 354,07	18 045,78	44 286,60	120 608,45	247 485,16	32 425,21	3 394 860,30	6 658 177,09	458 459,13	7 116 636,22
Sierra Léone	1 297 844,01	1 057 309,00	2 355 153,01	694 429,28	61 443,53	10 153,39	20 878,40	59 196,60	95 098,57	9 310,44	950 510,21	1 404 642,80	-69 056,63	1 335 586,17
Malawi	1 388 909,50	4 154 776,36	5 543 685,86	1 402 840,20	192 826,32	23 023,47	29 138,03	51 902,59	128 905,14	18 662,68	1 847 298,43	3 696 387,43	372 651,41	4 069 038,84
Mozambique	909 881,40	339 276,00	1 249 157,40	606 082,34	55 301,26	15 077,94	16 076,22	37 272,46	69 675,90	7 722,46	807 208,58	441 948,82	137 619,16	579 567,98
Guinée	195 977,41	39 001,80	234 979,21	222 567,58	31 083,43	2 262,08	8 171,87	22 839,60	39 423,94	3 284,52	329 633,02	-94 653,81	22 636,55	-72 017,26
Haïti	1 056 077,92	312 513,00	1 368 590,92	931 170,38	78 995,48	1 498,45	7 332,13	92 089,55	157 178,37	12 859,60	1 281 123,96	87 466,96	266 296,84	353 763,80
Capitalisation EHA/Agro/Santé	522 894,65	85 814,00	608 708,65	97 429,89	117 254,87	8 684,19	18 805,67	0,00	5 331,33	0,00	247 505,95	361 202,70	229 555,24	590 757,94
Dépenses siège (Provision CP/IFC, mission PFM/RH)	-7197,41		-7 197,41	0,00	-2 701,76	0,00	5 744,60	-3 965,39	-6 461,50	180,95	-7 203,10	5,69	-5,69	0,00
Prospections	6 369,40		6 369,40	0,00	0,00	0,00	193,60	6 175,80	0,00	0,00	6 369,40	0,00		0,00
Subv° en attente d'affect°	325 037,76		325 037,76		0,00							325 037,76	1 551 296,95	1 876 334,71
<b>TOTAL COMPTA</b>	<b>11 283 771,15</b>	<b>13 931 414,27</b>	<b>25 215 185,42</b>	<b>8 212 703,66</b>	<b>783 297,26</b>	<b>106 329,35</b>	<b>178 624,51</b>	<b>462 564,91</b>	<b>887 288,81</b>	<b>103 027,13</b>	<b>10 733 835,63</b>	<b>14 481 349,79</b>	<b>2 930 827,07</b>	<b>17 412 176,86</b>
(1)	(1)		(4)	(5)	(4)	(4)	(7)	(7)	(6)			(3)		
APPORTS FRANCE	2 837,13		2 837,13				2 837,13				2 837,13			
APPORTS LOCAUX	902 876,31		902 876,31	902 876,31							902 876,31			
<b>TOTAL Inter Aide</b>	<b>12 189 484,59</b>	<b>13 931 414,27</b>	<b>26 120 898,86</b>	<b>9 115 579,97</b>	<b>783 297,26</b>	<b>106 329,35</b>	<b>181 461,64</b>	<b>462 564,91</b>	<b>887 288,81</b>	<b>103 027,13</b>	<b>11 639 549,07</b>	<b>14 481 349,79</b>	<b>2 930 827,07</b>	<b>17 412 176,86</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12 189 484,59</b>	<b>13 931 414,27</b>	<b>26 120 898,86</b>	<b>9 115 579,97</b>	<b>783 297,26</b>	<b>106 329,35</b>	<b>181 461,64</b>	<b>462 564,91</b>	<b>887 288,81</b>	<b>103 027,13</b>	<b>0,00</b>	<b>14 481 349,79</b>	<b>2 930 827,07</b>	<b>17 412 176,86</b>

Les références renvoient au « compte de résultat – présentation de gestion » figurant au § 4.2.5 de cette annexe



#### 4.1.4 - Comptes de régularisation « actif »

Les charges constatées d'avance figurant à l'actif du bilan sont liées à la gestion courante de l'association et correspondent à des dépenses engagées se rapportant à l'exercice suivant :

Nature des charges	2024	2023
Abonnements	309,40	54,12
Maintenance	2282,86	819,78
Billets d'avion	22983,52	27451,14
Contribution couverture sociale SCD	9277,71	6020,34
Assurances multirisque et rapatriement		31,31
Droits d'utilisation logiciel de paye	1925,30	1432,43
Location copieur		176,11
Solde des partenaires	69911,38	
Autres	1151,47	252,57
<b>Total</b>	<b>108241,64</b>	<b>36237,80</b>

Pour la première fois cette année, les soldes non consommés des rétrocessions aux partenaires n'ont pas été considérés dans les dépenses. L'impact est une diminution des dépenses terrain et une augmentation des Charges Constatées d'Avance de 70K€

#### 4.1.5 – Tableau de variation des fonds propres - (Règlement. ANC 2018-06 art. 431-5)

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres avec droit de reprise	705 484,41				705 484,41
Réserves	453 767,12	31 365,00			1 159 251,53
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	31 365,00	-31 365,00	80 243,47		80 243,47
<b>SITUATION NETTE</b>	<b>1 190 616,53</b>	0,00	<b>80 243,47</b>		<b>1 270 860,00</b>
Subventions d'investissement nettes					
Provisions règlementées	53 356,00			12 598,00	40 758,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 243 972,53</b>		<b>80 243,47</b>	12 598,00	<b>1 311 618,00</b>

L'Assemblée Générale du 27 avril 2024 a décidé d'affecter l'excédent de l'exercice 2023, soit 31 365,00 euros, au fonds pour lancement de nouveaux programmes.

#### 4.1.6 - Tableau de variation des fonds dédiés - (Règlement. ANC 2018-06 art. 431-6)

Variation des Fonds Dédiés issu de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	UTILISATIONS		Transferts	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Fonds dédiés	4 251 186	5 722 483	4 251 186			5 722 483	
<b>TOTAL</b>	<b>4 251 186</b>	<b>5 722 483</b>	<b>4 251 186</b>			<b>5 722 483</b>	

#### 4.1.7 - Charges à payer

Les charges à payer calculées au 31/12/24 se décomposent comme suit :

Nature des charges	2024	2023
Congés payés	41 771,65	51 681,79
Honoraires	35 712,69	53 775,87
Autres	93 822,27	6 754,04
<b>Total</b>	<b>171 306,61</b>	<b>112 211,70</b>

## 4.2 – Notes relatives au compte de "résultat" (présentation de gestion § 4.2.5)

### 4.2.1 – Financements et produits financiers affectés aux programmes sur l'exercice

Les financements, reçus et ceux engagés non reçus sur l'exercice et affectés aux programmes, s'élèvent respectivement à 12 189 484,59 € et 13 931 414,27 € et sont détaillés, par pays, dans le tableau relatif aux programmes – cf. 4.1.3. Ils se répartissent ainsi :

UE	96 398,50	0,37%
AFD	12 897 859,00	49,38%
Autres financeurs publics	3 289 526,86	12,59%
Dons privés	9 837 114,50	37,66%
	<u>26 120 898,86</u>	

Les dons privés proviennent de fondations, de fonds de dotation, de donations temporaires d'usufruit, d'entreprises et de particuliers.

### 4.2.2 – Financements à recevoir sur dépenses effectuées

Les financements à recevoir sur dépenses effectuées s'élèvent à 729 837,36 € et correspondent à la contrepartie des « Produits à recevoir » figurant au bilan.

Ils concernent des programmes pour lesquels l'association a effectué des avances de trésorerie pour financer les dépenses engagées au cours de l'exercice.

Les programmes concernés ont fait l'objet de demandes et/ou d'accord de financement auprès des bailleurs de fonds dont les signatures d'engagement sont prévues sur l'exercice suivant.

Compte tenu des sommes à recevoir, le directoire de l'association estime que le risque de non recouvrement de ces créances ne nécessite pas la constatation d'une provision pour risque.

#### 4.2.3 – Engagements à réaliser sur financements reçus

Ils correspondent au solde des financements reçus, non encore engagés sur des actions du pays d'intervention, à la date de clôture des comptes et s'élèvent à 5 722 482,56 €. Ce montant est mentionné dans le poste « Fonds dédiés » inscrit au passif du bilan.

#### 4.2.4 – Détail du poste dépenses programmes engagées au cours de l'exercice sur financements reçus

La ligne « Dépenses programmes engagées au cours de l'exercice sur financements reçus » se décompose de la façon suivante :

Envois de fonds	6 258 463,25
Achats et services faits en France pour le terrain	<u>1 954 240,41</u>
<b>Sous-Total</b>	8 212 703,66
Voyages et assurances responsables de programmes	106 329,35
Missions de suivi	<u>178 624,51</u>
<b>TOTAL</b>	8 497 657,52

Le détail de ces montants par pays figure dans le tableau relatif aux programmes figurant au point 4.1.3.

#### 4.2.5 – COMPTE de RESULTAT : Présentation de Gestion au 31 décembre 2024

POSTES	Renvois (a)	%	2024	2023
<b>RESSOURCES AFFECTEES AUX PROGRAMMES (D)</b>				
Financements programmes reçus sur l'exercice et engagement au 31/12/2024	(1)+(1')		12 040 381,81	10 723 038,35
Produits financiers affectés aux programmes	(1)+(1')		755 271,95	717 845,40
Financements à recevoir sur dépenses effectuées	(2)		729 837,36	1 320 358,63
Financement des dépenses engagées sur exercices antérieurs	(3)		-1 320 358,63	-1 690 555,81
Report en fonds dédiés	(2)		-5 722 482,56	-4 251 185,70
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	(3)		4 251 185,70	2 561 869,34
<b>Total Ressources affectées aux programmes (A)</b>			<b>10 733 835,63</b>	<b>9 381 370,21</b>
<b>CHARGES AFFECTEES AUX PROGRAMMES</b>				
Dép. programmes engagées au cours de l'exercice sur financements reçus	(4)		8 497 657,52	7 165 982,84
Impôts et taxes sur personnel salarié expatrié (responsables de programmes)	(5)		7 645,48	6 054,84
Salaires du personnel salarié expatrié (responsables de programmes)	(5)		311 041,82	350 052,49
Indemnités du personnel sous contrat de volontaire	(5)		342 926,05	328 241,00
Charges sociales sur salaires du personnel salarié expatrié & indem VSI (resp.de prog.)	(5)		121 683,91	138 349,85
<b>Total Charges directement imputées aux programmes</b>		<b>86,46%</b>	<b>9 280 954,78</b>	<b>7 988 681,02</b>
Achats	(6)		12 454,83	16 349,32
Services extérieurs	(6)		67 235,49	63 813,68
Autres services extérieurs	(6)		21 314,37	16 847,34
Impôts et taxes s/salaires du person. salarié siège et encadrants (chefs de secteurs)	(7)		59 467,87	59 264,46
Salaires du personnel salarié au siège et encadrants	(7)		935 919,00	818 356,15
Charges sociales sur salaires du personnel salarié au siège et encadrants	(7)		367 064,85	421 911,75
Dotation aux amortissements & provisions	(6)		2 022,44	-3 117,53
Reprise sur provisions	(7)		-12 598,00	-807,62
<b>Total Charges de fonctionnement affectées aux programmes (B) (C)</b>		<b>13,54%</b>	<b>1 452 880,85</b>	<b>1 392 617,05</b>
Charges financières affectées aux programmes	(6)	<b>0,00%</b>		72,14
<b>Total des Charges affectées aux programmes (A)</b>	(8)	<b>100%</b>	<b>10 733 835,63</b>	<b>9 381 370,21</b>
<b>SOLDE ACTIVITÉ PROGRAMMES</b>				
			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Cotisations des membres			105,00	90,00
Produits financiers			87 440,47	32 724,00
Reprise provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement				
<b>RESSOURCES HORS PROGRAMMES</b>			<b>87 545,47</b>	<b>32 814,00</b>
Impôt sur produits financiers			7 302,00	1 449,00
<b>CHARGES HORS PROGRAMMES</b>			<b>7 302,00</b>	<b>1 449,00</b>
<b>EXCÉDENT NET DE GESTION</b>				
			<b>80 243,47</b>	<b>31 365,00</b>

(a) Renvois figurant sur le tableau "4.1.3 - Répartition ressources et charges programmes 2024" dans l'annexe des comptes.

(A) Hors financements, ressources et charges locales.

(B) En tenant compte des dépenses faites sur apports locaux (905 713 €), le pourcentage des frais de structure s'établit en fait à 11,20 %.

(C) Cette somme englobe 154 188 € de coûts directs des chefs de secteurs sur les programmes.

(D) En plus des fonds reçus (1), 1 511 882 euros d'engagements non reçus ont été consommés (1')= 13 931 414,27 - 12 419 531,66 (Produits constatés d'avance)

## V – AUTRES INFORMATIONS

### 5.1 – Effectifs au 31/12/2024

Effectifs (sans pondération pour temps partiels)

Cadres	37
Employés	4

L'association emploie également 24 volontaires sous statut VSI et 2 en service civique.

### 5.2 - Engagements hors bilan

#### *Engagements donnés*

Il n'existe pas d'engagements donnés à la date de clôture.

Les engagements de départ à la retraite ont été estimés et provisionnés au 31 décembre.

#### *Engagements reçus*

Conformément aux principes comptables prévus par l'ANC, les subventions sont comptabilisées lors de la notification. Il n'y a donc pas d'engagements reçus hors bilan.

Les engagements reçus de donation d'usufruit ne sont pas comptabilisés compte tenu de l'écart potentiel entre l'évaluation initiale et les montants réellement perçus. En conséquence, les versements d'usufruit sont inscrits en produits lors de leur réception en banque.

### 5.3 – Dépenses réalisées sur recettes et financements locaux<sup>3</sup>

Les dépenses réalisées sur recettes et financements locaux sur certains programmes concernés s'élèvent à 2329.42 euros et se décomposent comme suit :

Pays	Financements locaux	Recettes locales	Dépenses	
			s/financements locaux	s/recettes locales
Haïti	0,00	0,00	0,00	0
Madagascar Rural	0,00	0,00	0,00	0
Ethiopie	0,00	0,00	0,00	0
Malawi	0,00	902,33	0,00	902,33
Mozambique	0,00	0,00	0,00	0,00
Sierra Léone	0,00	1 427,09	0,00	1 427,09
Guinée	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>2 329,42</b>	<b>0,00</b>	<b>2 329,42</b>
	<b>2 329,42</b>		<b>2 329,42</b>	

<sup>3</sup> Il n'est pas tenu compte ici des recettes et financements locaux enregistrés dans les comptabilités des partenaires (95 656 €).

#### 5.4 – Contributions volontaires en nature<sup>4</sup>

Les contributions volontaires en nature valorisées au prix du marché local, sont constituées comme suit :

- Dons en nature par des organismes locaux et Contribution des bénéficiaires	€	836 575
---------------------------------------------------------------------------------	---	---------

#### 5.5 – Montant total des salaires bruts annuels des trois personnes les mieux rémunérées

Le montant total des salaires bruts annuels des trois personnes les mieux rémunérées s'élève à 142 521,88 euros.

Par ailleurs, les membres du Conseil de Surveillance ne sont pas rémunérés.

#### 5.6 – Fiscalité

Inter Aide est une association humanitaire (organisme d'intérêt général). Inter Aide organise et contrôle à partir de la France les programmes qu'elle a initiés. Elle a une activité non lucrative au bénéfice des personnes en situation de grande précarité. A ce titre, l'association n'est pas soumise aux impôts commerciaux.

#### 5.7 – Compte de Résultat par Origine et Destination et Compte d'Emplois/Ressources

Dispensé. Inter Aide ne fait pas appel à la générosité du public.

---

<sup>4</sup> Il n'est pas tenu compte ici des contributions volontaires en nature des partenaires : 8507 €

## 5.8 – Avantages et ressources provenant de l'étranger

### Répartition des Avantages et ressources provenant de l'étranger pour l'exercice 2024

Etat du contributeur	Montant ou valorisation de l'avantage ou de la ressource
Suisse	981 019,68
Belgique	110 000,00
Etats-Unis	569 534,01
Allemagne	376 134,50
Monaco	66 000,00
Italie	15 000,00
Royaume-Unis	121 429,45
Liechtenstein	650 275,84
Ethiopie	56 110,47
<b>TOTAL</b>	<b>2 945 503,95</b>